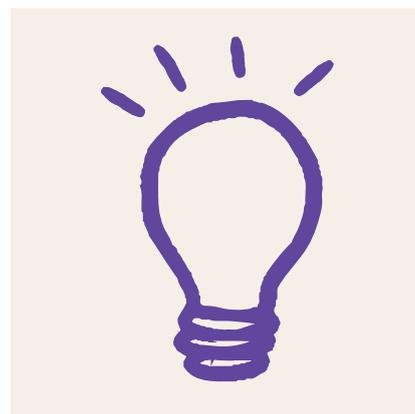
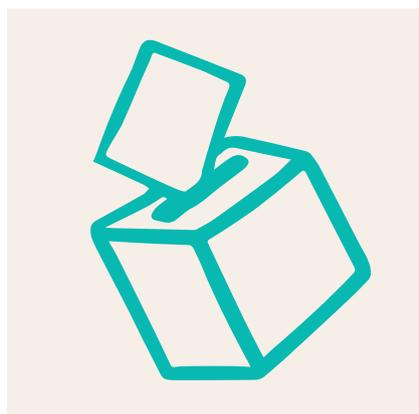


Insieme,
pensem
a Bastia
di dumane



BUDGET PARTICIPATIF

**PARTICIPAZIONE
CITATINA**

LE BUDGET PARTICIPATIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Chaque année la Ville de Bastia vous permet de déposer un projet qui vous tient à cœur pour la rendre plus belle, plus agréable, plus innovante, plus inclusive, en somme pour contribuer à construire à Bastia di dumane. Il suffit d'une idée, et de quelques clics pour proposer votre projet qui sera ensuite soumis au vote des citoyens et réalisé par les services de la Ville !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Budget Participatif est un dispositif qui s'étend sur l'année à travers plusieurs grandes étapes :

- **Le dépôt de vos projets**
- **L'étude de leur faisabilité par les services de la ville**
- **Le vote citoyen**
- **La réalisation des projets lauréats dans les deux années qui suivent le vote**

1. DÉPOSEZ VOTRE PROJET

Du 25 avril au 25 juin

Durant cette phase, vous, porteur du projet, allez décrire une idée d'opération à réaliser à Bastia, par la Mairie, et la déposer sur internet ou dans une urne prévue à cet effet dans les établissements municipaux de la Ville.

Attention : pour que le projet soit recevable, il doit correspondre à au moins une des thématiques pré-choisies !

Cette année les thématiques sont :

- **Le numérique et la ville**

Ex : mobiliers urbains connectés, aménagements numériques, matériel informatique au sein d'établissements publics ou dans l'espace public...

- **La défense de l'environnement et de la biodiversité**

Ex : projets d'économie circulaire, investissement dans du matériel biodégradable ou permettant la réduction de déchets, équipements permettant de contrôler ou réduire nos consommations, aménagements pour animaux...

- **Le bien-vivre ensemble et la solidarité intergénérationnelle**

Ex : achat de matériels pour augmenter l'autonomie des personnes âgées, signalétique inclusive, aménagements publics adaptés,

Pour augmenter vos chances de voir votre projet soumis au vote inscrivez-vous aux ateliers participatifs !

2. LES SERVICES DE LA VILLE DE BASTIA ÉTUDIENT SA FAISABILITÉ EN DÉBUT D'ÉTÉ

Les documents recueillis sont étudiés par les services pour s'assurer qu'ils respectent bien le règlement du Budget Participatif. Ils estiment ensuite leur faisabilité technique, juridique et financière.

3. VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS AU MOIS DE DÉCEMBRE

Les projets retenus sont soumis au vote de l'ensemble des Bastiais durant le mois de décembre ! Vous pouvez voter jusqu'à trois projets par ordre de préférence.

Les projets arrivés en tête, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible, sont réalisés dans les deux années à venir !

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toute personne résidant ou travaillant principalement à Bastia ! Les projets peuvent aussi être déposés au nom d'un collectif/ d'une association qui oeuvre sur le territoire ! Il suffit de décrire son idée en quelques lignes.

QUELLES SONT LES RÈGLES À RESPECTER ?

Les projets doivent :

- concerner l'intérêt général,
- être des projets d'investissement,
- être assez précis pour être estimés.

Si après analyse des services de la Ville, le coût de réalisation dépasse 220 000 euros, le projet ne pourra pas être retenu.

INVESTISSEMENT VS FONCTIONNEMENT : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Un projet d'investissement concerne les opérations qui comprennent une notion de durabilité. Il peut s'agir par exemple de la construction ou l'achat de mobiliers urbains, des aménagements de bâtiments, des travaux d'infrastructures, de l'achat de matériels durables,...

Un projet de fonctionnement concerne plutôt l'organisation d'événements, d'ateliers, ou des dépenses récurrentes (loyer, petites fournitures, ...).

Seuls les projets d'investissement peuvent être instruits.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

2 possibilités pour déposer un projet :

- **par voie numérique :** en remplissant un formulaire sur le site de la Ville **www.bastia.corsica**
- **par voie physique :** en remplissant un formulaire disponible au sein des établissements accueillant une urne, et qui devra être déposé dans une des urnes mises à disposition.

LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT UNE URNE :

- Mairie centrale,
- Maison du Centre Ancien,
- Maison des Quartiers Sud,
- Maison des Services publics,
- Centre Social François Marchetti,
- Centre culturel Alb'Oru,
- Centre culturel Una Volta

COMMENT VOTER ?

2 possibilités pour voter :

Un vote numérique, sur le site de la Ville : **www.bastia.corsica**

Un vote physique : comme pour le dépôt de projets, des urnes et bulletins de vote sont mis à disposition des habitants dans plusieurs établissements de la ville ou dans le cadre de manifestations extérieures.

On ne vote qu'une fois, mais vous pourrez choisir jusqu'à 3 projets, en les classant par ordre de préférence, de 1 à 3. Le 1^{er} choix rapporte 3 points, le 2nd choix 2 points, et le 3^{ème} choix 1 point.

LES ATELIERS PARTICIPATIFS : COSA HÈ ?

Pour affiner votre idée de projet et augmenter vos chances de la voir être instruite pas les services de la Ville, inscrivez-vous aux ateliers participatifs ! Ils se déroulent les 3 et 10 juin et sont gratuits !

L'année dernière, les citoyens ont retenu divers projets dont la plantation d'arbres dans Bastia, la réparation des horloges du Palais des Gouverneurs et de l'église Saint-Charles et l'acquisition de panneaux photographiques à placer dans les espaces publics !

**REMPLIR LE
FORMULAIRE
EN LIGNE ICI !**



Renseignements : 04 95 55 95 59
Contact : citatananza@bastia.corsica

